

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Bretagne
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest

**Décision n° 11360 du 3 mars 2016 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest**

NOR : INTJ1604182S

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 60796 du 3 décembre 2015 (NOR : INTJ1525326S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2016:

Uhel, Norbert Nigend : 133 943 Numéro de livret de solde : 5 294 493

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2016:

Grannec, Frédéric Nigend : 160 638 Numéro de livret de solde : 8 017 638

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2016:

Jolly, Benoît Nigend : 180 574 Numéro de livret de solde : 8 029 851

Durand, Damien Nigend : 197 414 Numéro de livret de solde : 8 048 826

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2016:

Baudry, Michaël Nigend : 243 116 Numéro de livret de solde : 8 088 543

Bourel, Sébastien Nigend : 310 257 Numéro de livret de solde : 6 574 173

Saint-Léger, Antoine Nigend : 309 016 Numéro de livret de solde : 8 091 703

Mahagne, Cédric Nigend : 303 314 Numéro de livret de solde : 8 090 665

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 mars 2016.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Bretagne
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest,*
H. RENAUD